

MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS DE SERVICES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

Pouvoir adjudicateur :

AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 TOULOUSE CEDEX 04

Marché n°2026-43

**ACCORD-CADRE A LOTS MONO-ATTRIBUTAIRES POUR L'IMPRESSION DE
DOCUMENTS**

CODE CPV (principales et complémentaire) :

[79810000-5 : Services d'impression](#)

MODE DE PASSATION :

Procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, en application des articles L2124-2 et R2124-2 du code de la commande publique.

TABLE DES MATIERES

1. ARTICLE 1 – OBJET ET ALLOTISSEMENT	3
1.1 OBJET DU CCTP	3
1.2 ALLOTISSEMENT	3
2. ARTICLE 2 – INTERLOCUTEUR DE L'AGENCE	3
3. ARTICLE 3 – DESCRIPTIONS DES PRESTATIONS A REALISER	3
4. ARTICLE 4 – REALISATION DES PRESTATIONS	5
4.1 SUIVI DES PRESTATIONS	5
4.2 EPREUVE, BON A TIRER (BAT).....	5
4.3 LE PAPIER ET LES ENCREES	6
4.4 LES PRESTATIONS POST-PRESSE	6
4.5 LA LIVRAISON - CONDITIONS ET ACCEPTATION DE LA PRESTATION.....	6
4.6 DELAI D'EXECUTION (HEURES OUVREES)	7
4.7 SPECIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES	7

ARTICLE 1 – OBJET ET ALLOTISSEMENT

1.1 Objet du CCTP

Le présent CCTP a pour objet de décrire les prestations d'impressions attendues et leurs conditions de réalisation.

1.2 Allotissement

Les prestations font l'objet de 2 lots :

- Lot 1 : Impression de publications diverses, tous formats (y compris le pré-presse) : brochures (revue, études, guides, synthèses,...) dépliants, plaquettes, chemises et fiches, petites impressions (cartes, signets, feuillets,...), affiches tous formats jusqu'au 12 m2, adhésifs. Transfert d'éléments sur clé USB ou équivalent, sur support dématérialisé (rubricage, création de menu, transfert d'éléments,...)
- Lot 2 : Impression sur tous supports de communication intérieur et extérieur souples ou rigides (type Dibond - panneau composite aluminium- ou équivalent, signalétique, bâches, mailles ...), de panneaux d'exposition et kakémonos avec ou sans système d'accroche.

ARTICLE 2 – INTERLOCUTEUR DE L'AGENCE

Le Département Communication, Information (DCI) du pouvoir adjudicateur est l'interlocuteur du titulaire pour la réalisation des prestations faisant l'objet du présent marché.

Il communiquera au titulaire le nom de la personne chargée du suivi de l'exécution des prestations lors de l'envoi du bon de commande ou de la notification du marché.

ARTICLE 3 – DESCRIPTIONS DES PRESTATIONS A REALISER

Les prestations à réaliser par lot seront à exécuter selon les modalités suivantes :

Prestations / lot	Lot 1	Lot 2
Les techniques d'impression doivent pouvoir s'adapter au type de support et à la quantité requise : impression numérique, impression de qualité offset, impression offset...	X	X
Il pourra être demandé des traitements particuliers de type filtres anti UV, vernis, pelliculages, boîtage,...	X	X
Le prestataire utilisera des supports, papiers et encres respectueux de l'environnement : papier recyclé ou	X	X

Prestations / lot	Lot 1	Lot 2
recyclable, encres végétales.		

La prestation s'entend dès la livraison des fichiers numériques fournis soit par l'Agence soit par son prestataire de conception : elle comprend donc tous travaux préparatoires de pré-press (hors création et mise en forme PAO des pages) et d'épreuve nécessaires avant le Bon A Tirer définitif (imposition, flashage, sortie traceur éventuelle, épreuves numériques couleur à la demande, reprises éventuelles)	X	X
Le façonnage, le montage, l'assemblage, le liassage, tel que précisé au moment de la commande, et le packaging en colis cartons étiquetés portant obligatoirement mention du titre du document, du nombre d'exemplaires contenus et de la date (les spécificités de packaging seront précisées à l'occasion de la demande de devis)	X	X
La livraison à la date prédéfinie sera effectuée, sauf mention contraire, au siège de l'Agence à Toulouse	X	X
Les PDF corrections sur document existant et déclinaison S'il y a moins de 10 retouches par support, le prix unitaire indiqué au BPU (<10) s'appliquera ; au-delà, ce sera le taux horaire du BPU qui s'appliquera	X	X
Dépôt légal : le titulaire du lot sera en charge du dépôt légal des périodiques et des livres dont il exécute l'impression. A ce titre, il s'acquittera de la transmission des documents auprès de la Bibliothèque nationale de France et auprès de la bibliothèque municipale de Toulouse, selon la réglementation en vigueur à la date de la publication. Il en avisera l'Agence par la communication de l'accusé de réception.	X	
Outre la duplication ou le pressage, il pourra être demandé au titulaire du lot des prestations complémentaires de type : authoring, encodage audio et vidéo, conception de menus fixes ou animés interactifs, indexation, chapitrage, assemblage, mise sous film...		X

Prestations / lot	Lot 1	Lot 2
-------------------	-------	-------

Des supports pour les panneaux et/ou des systèmes spécifiques d'accroche pour les bâches et les mailles pourront être commandés au titulaire du lot (A préciser que l'Agence utilise majoritairement des structures de type Rollup à l'heure actuelle)		x
--	--	---

ARTICLE 4 – REALISATION DES PRESTATIONS

4.1 Suivi des prestations

Le titulaire s'engage à mettre en œuvre les moyens humains et techniques nécessaires à la réalisation des prestations suivant le niveau de qualité et les délais exigés par l'Agence.

A la réception du bon de commande ou de la notification du marché subséquent, il appartiendra au titulaire d'effectuer le travail de récupération des éléments auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne ou d'un prestataire en charge de la mise en page (Pdf HD notamment) dont le nom lui sera communiqué.

En tout état de cause, les frais de récupération des éléments sont intégralement à la charge du titulaire. La récupération des éléments ne peut excéder 24 heures ouvrées après l'envoi du courriel d'information de mise à disposition des éléments par le responsable de la demande

4.2 Epreuve, bon à tirer (BAT)

Le titulaire gèrera l'épreuve et le soumettra dans le délai contractuel prévu lors de la commande.

L'épreuve pourra comprendre :

- Une sortie d'épreuve de contrôle couleur complète du document final,
- Ou, sur demande expresse, d'épreuves numériques couleurs non dématérialisées de contrôle par document (sherpa, cromalin, Iris,...) permettant de guider l'impression offset des documents.

Il appartiendra au titulaire d'effectuer la livraison de l'épreuve auprès du responsable du dossier de l'agence de l'eau Adour-Garonne par le moyen le plus adapté (mail, dépôt sur plateforme facilement accessible,..) et de s'assurer de la bonne réception. En tout état de cause, les frais de livraison de ce dernier sont intégralement à la charge du titulaire du marché.

Le BAT pourra également être donné par courriel sur la base d'un fichier .pdf.

Les personnes habilitées à délivrer un BAT sont Joël Marty, Catherine Belaval, Nicolas Stachowiak, Emeline Couturier et Camille Marty.

Après la délivrance du BAT, en cas de décalage entre celui-ci et l'épreuve, le titulaire procédera à sa charge aux éventuelles modifications et/ou rectifications sur son épreuve dans un délai maximum de 24 heures ouvrées (une épreuve de contrôle dématérialisée des modifications effectuées devra alors parvenir au responsable du dossier de l'agence de l'eau par courriel au format PDF).

4.3 Le papier et les encres

Le prestataire gèrera l'achat du papier et des encres. Il devra proposer l'utilisation de papiers fabriqués dans le respect de l'environnement. Il devra être en capacité de fournir sur demande des échantillons et les caractéristiques techniques suivantes : grammage, blancheur ISO-CIE, opacité, épaisseur. Il devra utiliser des encres végétales.

La qualité des supports d'imprimerie devra permettre une utilisation optimale dans les conditions d'hygrométrie, de ventilation du matériel utilisé par l'imprimeur (machines, encres,...).

4.4 Les prestations post-presse

Le titulaire aura en charge les prestations post-presse selon le dossier d'impression :

- le façonnage (pliage, rainurage, brochage, tri, découpe, assemblage...).
- Le liassage (sous film, sous élastique...) selon la demande précisée
- le packaging et le conditionnement (en carton et/ou sur palette) selon la demande.
- Conditionnement - IMPORTANT

L'identification des documents se fera obligatoirement par l'apposition sur chacun des cartons et/ou palette(s) livrés d'une étiquette recensant :

- Le nom des documents (précisé sur le bon de commande),
- le mois et l'année d'édition,
- le nombre d'exemplaires et le colisage de chaque carton.

Toute livraison non conforme à ces spécifications pourra faire l'objet d'une décision de rejet selon les dispositions de l'article 12.2 du CCAP régissant l'accord cadre.

4.5 La livraison - Conditions et acceptation de la prestation

Les documents seront livrés sous 8 jours ouvrés maximum à compter de la date de signature du BAT, sauf spécification autre dans la commande (délai plus court ou plus long) :

- au siège de l'agence de l'eau Adour-Garonne, à Toulouse
- un point dans le bassin Adour Garonne
- et/ou parfois un point supplémentaire de livraison qui fera l'objet d'un devis séparé.

Dans ces deux derniers cas, la personne habilitée à délivrer le bon de réception sera précisé dans la commande.

Pour les publications diverses, le titulaire devra livrer en plus un exemplaire de chaque support imprimé à la société conceptrice du document qui lui sera indiquée par l'Agence.

L'attention du prestataire est attirée sur le fait que :

- des délais plus courts pourront être demandés
- il n'y a pas d'interruption de commande liée aux vacances.

Le titulaire devra s'assurer tout au long du déroulement de l'accord-cadre auprès de l'Agence, pour le choix des camions de livraison, des conditions d'horaires et d'accès au(x) lieu(x) de déchargement et de livraison ceci afin de permettre la meilleure réception possible des colis par l'Agence.

4.6 Délai d'exécution (heures ouvrées)

- Délai maximum pour la récupération des éléments après l'envoi du courriel de mise à disposition des éléments : 24 heures
- Délai maximum de livraison de l'épreuve, s'il est demandé, après récupération des éléments : de 24 heures (si urgent mentionnée dans la commande) à 72 heures (si pas de spécification dans la commande)
- Après la délivrance du BAT, le titulaire procèdera à sa charge aux éventuelles modifications et/ou rectifications qui lui seront demandées sur l'épreuve dans un délai maximum de : 24 heures (une épreuve de contrôle dématérialisée des modifications effectuées devra parvenir au coordinateur des éditions de l'agence de l'eau par courriel au format PDF).
- Les documents seront livrés sous 8 jours ouvrés maximum (selon la nature du document à imprimer) à compter de la date de signature du BAT (le cas échéant du BAT d'épreuve de contrôle), sauf spécification autre lors de la commande ou du marché subséquent.

4.7 Spécifications environnementales

L'Agence est engagée dans des actions qui visent à dépolluer l'eau.

Le titulaire s'engage au moins à :

- utiliser des papiers standards et recyclés dont les qualités environnementales sont reconnues,
- utiliser des encres végétales,
- ne pas utiliser pour l'impression en offset des produits toxiques pour l'homme et l'environnement,
- sécuriser le stockage des produits et des déchets dangereux en utilisant des bacs de rétention ou des aménagements spécifiques.

Les produits dangereux suivants doivent être traités dans des centres de traitement approprié : solution de mouillage, révélateurs et fixateurs usages, solvants de nettoyage usagés (chlorés et non chlorés), chiffons souillés, cartouche d'encre et toner, divers liquides et pâteux comme les encres les colles, les vernis, les huiles.

Afin de préserver une uniformité d'aspect, le titulaire proposera plusieurs marques de papier et se tiendra au choix de l'Agence pour toute la durée du marché sur des prestations ou produits similaires.